### Critères de l'Alerte AMBER de

#### l'Ontario:

Avant le lancement d'une alerte, trois critères doivent être respectés:

- 1. L'organisme d'application de la loi confirme l'enlèvement d'un enfant âgé de moins de 18 ans.
- 2. L'organisme d'application de la loi croit que les circonstances entourant l'enlèvement indiquent que l'enfant est en danger de subir des lésions corporelles graves ou la mort.
- 3. Il y a des renseignements descriptifs suffisants sur l'enfant, le ravisseur et /ou le véhicule du suspect pour croire que la diffusion immédiate de l'alerte aidera à retracer l'enfant





Ils sont irremplaçables









ASSOCIATION DES CHEFS DE POLICE DE L'ONTARIO



Pour de plus amples renseignements concernant le programme Alerte AMBER de l'Ontario, visitez le site à l'adresse suivante :

http://www.gov.on.ca/opp/



L'Alerte AMBER de l'Ontario est un système d'avertissement qui informe rapidement le public des enfants enlevés qui font face à un danger imminent.

La participation du public est essentielle au succès de l'Alerte AMBER.

Les renseignements que vous fournissez à la police peuvent aider un enfant enlevé avant qu'il ne soit trop tard.

Ensemble, nous pouvons agir pour protéger et ramener chez eux en sécurité les enfants enlevés.









E n 1996, l'enlèvement et le meurtre brutal d' A m b e r Hagerman, une fillette de 9 ans, a incité la population de sa ville d'Arlington, au

Texas, de se regrouper et de créer le programme Alerte AMBER (America's Missing Broadcast Emergency Response) dans le but de prévenir de tels incidents à l'avenir et renforcer la sécurité des enfants au sein de la collectivité.

Le programme Alerte AMBER de l'Ontario est un plan coopératif facultatif entre l'association ontarienne des radiodiffuseurs, les organismes d'application de la loi et le ministère des Transports de l'Ontario. Le programme est utilisé pour alerter le public dans les cas d'enlèvements d'enfants où la police croit que l'enfant est en danger de subir des lésions corporelles graves ou la mort.

La Police provinciale de l'Ontario facilite le programme dans la province. Elle fournit aux points de vente de la presse des renseignements critiques concernant les enfants dont l'enlèvement est confirmé et qui pourraient aider à les repérer. Le programme est offert à tous les organismes policiers en Ontario.

Lorsqu'une Alerte AMBER est activée, la police a des milliers de yeux qui cherchent la victime, le suspect ou le véhicule du suspect.

## **Fonctionnement du programme**

Le programme Alerte AMBER utilise les panneaux de signalisation variable sur les routes, la radio, la télévision et le câble pour diffuser immédiatement les descriptions de victimes enlevées, de leurs ravisseurs et des véhicules suspects.



Les stations de radio et de télévision interrompent immédiatement leurs programmes pour diffuser l'information. Ce service est rendu en tant que service d'intérêt public sans parrainage commercial.

La Police provinciale suit un protocole établi pour activer l'alerte, notifier les centres de communication avec la police, le ministère des Transports de l'Ontario, les médias et d'autres partenaires participants dans la région où il y a le plus de chances de retrouver l'enfant.

Une Alerte AMBER ne vise pas les cas impliquant des enlèvements par le père ou la mère ni les cas de fugueurs, sauf dans les situations où il y a danger à la vie.

La durée d'une alerte dépend des circonstances entourant l'enlèvement et varie d'un incident à l'autre. Dans la plupart des cas, une période de cinq heures serait la période maximale.

L'Alerte AMBER est en place pour aviser rapidement le public des détails de l'enlèvement durant les étapes préliminaires de l'enquête. Une fois cette étape franchie, nous pouvons dire que l'alerte a atteint son but.

# Avantages de l'Alerte AMBER de l'Ontario:

- L'étape préliminaire de l'enquête est critique.
  Les renseignements qui sont obtenus rapidement dans le cadre d'une Alerte AMBER peuvent aider les enfants enlevés à retourner chez eux rapidement et en sécurité.
- L'Alerte AMBER envoie un message sans équivoque que les crimes contre les enfants sont intolérables et peut agir comme mesure préventive contre les éventuels ravisseurs.
- L'Alerte AMBER habilite la collectivité à travailler de manière coopérative avec les organismes d'application de la loi et les médias pour renforcer la sécurité des collectivités. Le principal objectif est toujours le retour de l'enfant en sécurité.

## Comment la collectivité peut-elle aider?

- Lorsqu'il est déterminé qu'une Alerte AMBER est requise, les renseignements sur le suspect ou l'enfant disparu sont affichés sur les panneaux routiers électroniques et sont diffusés à la radio, à la télévision et sur le câble.
- Si vous regardez ou entendez une Alerte AMBER, portez votre attention à l'enfant, au suspect ou au véhicule qui sont décrits dans l'alerte.
- Si vous apercevez l'enfant, le suspect ou son véhicule, communiquez immédiatement cette information à la police en composant 9 -1-1.
- Donnez les renseignements sur le lieu et une description de la victime, du suspect ou du véhicule en question.

Le programme Alerte AMBER de l'Ontario est un excellent exemple de coopération entre les organismes d'application de la loi et les médias, d'une part, et la collectivité, d'autre part, pour protéger la sécurité de nos enfants.